



Saint-Jacques-de-Montcalm

Code de conduite 2023-2024

Un mot pourrait caractériser le code de conduite de l'école St-Louis-de-France :

RESPECT

Respect de soi, respect des autres, respect de l'environnement.

La mission de l'école St-Louis-de-France est d'accompagner chaque élève dans son développement global en s'assurant du bien-être de tous.



Bienveillance
Entraide
Engagement

La réussite, c'est NOUS!

No. Résolution CE-20230525-08

HORAIRE

7h50 à 8h00	Surveillance
8h00 à 8h54	1 ^{re} période
8h54 à 9h48	2 ^e période
9h48 à 10h08	Récréation
10h08 à 11h02	3 ^e période
11h02 à 11h32	4 ^e période
11h32 à 12h52	Dîner
12h52 à 12h57	Surveillance
12h57 à 13h51	5 ^e période
13h51 à 14h11	Récréation
14h11 à 15h05	6 ^e période
15h05 à 15h15	Départ des élèves



ARRIVÉE DES ÉLÈVES

Les élèves doivent arriver sur la cour de l'école : le matin à 7h50
le midi à 12h50

Afin d'assurer la sécurité des élèves, il est important de respecter les heures d'arrivée.

ABSENCES ET RETARDS

Le parent **doit obligatoirement** avvertir la secrétaire de l'absence ou du retard de son enfant en mentionnant le motif le plus rapidement possible par Mozaïk ou au (450) 758-3734. Si l'enfant fréquente le service de garde, le parent doit **également** informer la responsable au (450) 758-3735. L'élève en retard doit avvertir la secrétaire avant de se présenter en classe.

DÉPART SUR LE TEMPS DE CLASSE OU APRÈS LA CLASSE

Pour quitter l'école sur le temps de classe, il faut un motif valable. Le parent doit informer le secrétariat. Il est conseillé d'utiliser le plus possible les journées de congé et les moments hors horaire pour les rendez-vous (ex. : dentiste, optométriste, pédiatre, etc.).

Aucun enfant ne sera autorisé à quitter l'école sans une autorisation écrite de ses parents (ex. : départ avec un autre adulte, un ami, etc.). Si nous n'avons pas une autorisation écrite pour aviser un changement au départ de la fin de journée, **l'enfant sera dirigé vers son lieu connu par l'enseignante.**

CIRCULATION À L'ÉCOLE

Nous avons l'obligation de contrôler les allées et venues de tout adulte circulant dans l'école, il en va de la sécurité des élèves. Pour accéder aux classes, il faut obligatoirement l'autorisation de la direction ou de la secrétaire.

OBJETS PERSONNELS

Les objets permis sont : un élastique, une corde à danser, un ballon, un gant de baseball ou une balle de tennis. Tout objet apporté de la maison doit avoir un but pédagogique en lien avec un travail de classe. Les appareils électroniques sont interdits à l'école.

N.B. : L'école n'est pas responsable des objets perdus ou endommagés.

NOIX ET ARACHIDES

Pour la sécurité de certains enfants allergiques aux noix et aux arachides, l'élève n'apporte **aucun aliment** contenant ces produits dans sa boîte à dîner ou comme collation.

ÉDUCATION PHYSIQUE

Lors des cours d'éducation physique, l'élève doit porter obligatoirement des espadrilles à semelles non marquantes en bon état. Pour des raisons de sécurité, le port de tous les bijoux est interdit en tout temps lors des cours d'éducation physique.

RÈGLES DE FONCTIONNEMENT ET DE COMPORTEMENT POUR TOUS LES ÉLÈVES

RESPECT DE SOI

- Je suis propre et je porte des vêtements et accessoires convenables, **décents**, adaptés à mes activités scolaires ainsi qu'à la température. Mes vêtements, mes articles personnels scolaires ne portent aucun signe de violence.
- Pour ma collation et mon dîner, je déguste des aliments sains, nutritifs et bons pour la santé.

RESPECT DES AUTRES

JE SUIS RESPONSABLE DE MES COMPORTEMENTS ET DE MON ATTITUDE.

Je respecte tout le personnel :

- J'écoute leurs consignes et je réponds à leurs demandes lorsqu'on s'adresse à moi;
- Je fais preuve de politesse envers eux;

Je respecte les autres avec leurs différences.

Je contrôle mes émotions dans les conflits :

- Je pense avant d'agir;
- J'écoute la version des autres;
- J'utilise les techniques de résolution de conflits pour régler mes différends.

Je fais attention à mon langage :

- J'utilise un langage respectueux envers tous.

Je circule dans l'école :

- Je circule calmement, en marchant et en parlant à voix basse.

J'évite les comportements dangereux :

- À cause du danger de blessures qui s'y rattache, je ne pose jamais de gestes dangereux;
- Je sais que les batailles ne sont jamais tolérées, quel que soit le motif;
- Je sais aussi que toute bousculade, croc-en-jambe, sont défendus en tout temps;
- Je ne lance aucun objet, quel qu'il soit (les branches, les roches, le sable, etc.) sauf dans le cadre d'une activité supervisée;
- **Aucune forme d'intimidation, de taxage et de menaces ne sera tolérée à l'école.**

RÈGLES SUR LA COUR (HIVER)

- Aucun élève ne peut se laisser glisser sur les plaques de glace;
- Le pantalon de neige est obligatoire pour aller dans la partie enneigée de la cour, sinon l'élève doit rester sur la partie asphaltée;
- Sur la patinoire, le port du casque est obligatoire;
- Aucune rondelle de la maison n'est acceptée;

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

J'AI DU RESPECT POUR TOUT L'ENVIRONNEMENT PHYSIQUE QUI M'ENTOURE.

Je suis responsable de mes comportements envers le matériel, l'équipement et les accessoires mis à ma disposition.

Je conserve les locaux de l'école en bon état.

J'apporte et je conserve en bon état tous les effets personnels et scolaires que j'utilise : manuels scolaires, cahiers d'exercices, agenda, mobilier, casier, équipement sportif, ordinateur, etc. Si je perds un ou des livres appartenant à l'école, je dois en défrayer le coût.

Je mets dans la poubelle appropriée, les papiers ou tout autre déchet.

Dans le stationnement à vélos, je ne suis pas autorisé à m'asseoir sur mon vélo ou sur celui des autres. Tout flânage est interdit.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

SI JE CHOISIS DE RESPECTER LE CODE DE CONDUITE, JE PEUX	SI JE CHOISIS DE NE PAS RESPECTER LE CODE DE CONDUITE, JE PEUX
<ul style="list-style-type: none">• Participer à des activités hebdomadaires• Participer à des activités-écoles• Etc.	<ul style="list-style-type: none">• Recevoir un avertissement et faire un geste de réparation• Devoir faire une réflexion• Perdre des privilèges• Être retiré(e) de l'école (suspension interne ou externe)• Etc.

LA DIRECTION SE RÉSERVE LE DROIT DE REGARD SUR LA CONSÉQUENCE ET LE GESTE DE RÉPARATION IMPOSÉS À L'ÉLÈVE.

MANQUEMENTS GRAVES

Malheureusement, il arrive qu'un enfant ait un écart de conduite marqué, tel que : bataille, menace, vol, vandalisme, violence, intimidation, etc.; l'école communique le plus tôt possible avec la famille pour l'aviser des mesures mises en application.

Une intervention immédiate sera appliquée pouvant aller jusqu'à la suspension de l'école.

L'usage du matériel informatique du Centre de services scolaire des Samares à des fins d'intimidation, de harcèlement, de menace ou d'atteinte à la réputation d'une personne est interdit.

Ce code de conduite a été adopté par le conseil d'établissement et l'organisme de participation des enseignants.

- Comme élève, j'ai pris connaissance de ce code de conduite et je m'engage à le respecter et j'accepte les conséquences positives ou négatives qui en découlent.

Signature de l'élève : _____

- Comme parent ou tuteur, j'ai pris connaissance de ce code de conduite et je m'engage à aider mon enfant et à collaborer avec l'école dans son application.

Signature des parents : _____



LUTTE À L'INTIMIDATION ET À LA VIOLENCE (LOI 56)

Définition de l'intimidation

« Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non qui est répétitif, exprimé directement ou indirectement y compris dans le cyberspace (WEB), dans un contexte d'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'occasionner un sentiment de détresse et de nuire, de blesser, d'exploiter ou d'exclure. »

Définition de la violence

« Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'occasionner un sentiment de détresse et de lui nuire, de la blesser ou de l'exploiter en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. »

À l'école, l'intimidation et la violence ne sont pas tolérées. Des sanctions sévères, pouvant aller jusqu'à l'expulsion de l'élève récidiviste, seront appliquées dans tous les cas d'intimidation ou de violence.

J'ai pris connaissance du présent document et je m'engage à ne pas poser de gestes de violence ou d'intimidation et à dénoncer les gestes de violence et d'intimidation dont je suis témoin.

Signature de l'élève : _____

Signature du parent : _____

Date : _____